




Regards croisés sur le projet de loi de finances 2018

Un sujet complexe

Le premier projet de loi de finances du quinquennat revêt une importance particulière, car il **oriente durablement la politique économique** qui sera suivie pendant cinq ans. Il n'est donc pas inutile de l'étudier, d'en débattre collectivement, de nous forger une opinion et de la verser au débat public.

Mais, sur ce sujet plus que sur d'autres, il nous faut affronter **la complexité** : chiffres controversés, multiplicité des mesures dont les effets s'entrecroisent, abondance des exceptions et des niches fiscales, rien n'est fait pour simplifier la vie des citoyens soucieux de comprendre et de ne pas subir. Et, au bout de la démarche collective, **des avis divergents** apparaissent, dont il nous faut rendre compte.

C'est donc à un **exercice nouveau mais prometteur** que nous invitons le lecteur, en lui proposant :

-  un premier aperçu, comportant bien sûr certains éléments de jugement, à lire ci-dessous ;
-  une [analyse plus étayée](#), justifiant ces éléments, consultable sur le site du Pacte civique ;
-  [des regards croisés](#), ensemble de réactions et d'avis contradictoires, également consultables sur le site.

Premier aperçu

Le projet de loi de finances 2018, qui fait l'objet de longs débats parlementaires, est un texte important, puisqu'il doit accroître à la fois le dynamisme de l'économie et la justice sociale, sans oublier les impératifs d'environnement¹. Il mérite donc un examen attentif.

Difficile d'y voir clair !

Les chiffres avancés par les diverses études de référence, les injonctions des différentes institutions sont souvent contradictoires, laissant l'observateur sur sa faim. L'appel lancé dans Libération par 120 députés de gauche pour réclamer plus d'information sur **l'impact des mesures envisagées** aurait sans doute contribué à plus de clarté s'il avait posé les bonnes questions au lieu de se concentrer, de manière trop restrictive, sur *les 100 plus riches*.

Quelques mesures phares

Notre observation se limite à quelques mesures intéressant la fiscalité des ménages. On trouvera dans la *version complète* de cette note diverses justifications chiffrées éclairant nos appréciations.

L'ISF tel qu'il est calculé actuellement **ne favorise pas l'activité économique**. Son taux élevé incite les entreprises à distribuer des dividendes plutôt qu'à investir, et les contribuables à rechercher des placements rémunérateurs plutôt qu'à s'engager dans l'économie productive. **La suppression de l'ISF pour les placements en actions** peut donc apparaître économiquement justifiée. Mais pourquoi n'avoir conservé cet impôt en l'état que pour **l'immobilier**² (au risque

¹ Ce dernier sujet n'est pas abordé ici.

² *IFI, impôt sur la fortune immobilière.*

d'encourager une inflation des loyers) et avoir exonéré les placements en **obligations**, en **lingots** ou en **bijoux**, dont on ne sait pas qu'ils contribuent au renforcement de l'économie ? Enfin, nous nous élevons contre la suppression par l'Assemblée de toute **incitation fiscale à l'investissement solidaire**.



LA FLAT TAX (prélèvement forfaitaire unique de 30% sur les revenus du capital) **supprime l'alignement de l'imposition des revenus du capital sur ceux du travail**, adopté au début du quinquennat Hollande, qui fut salué à l'époque comme un élément important de **justice fiscale**. En outre, son **taux très bas**, incluant imposition du revenu et prélèvements sociaux, présente des risques, à terme, pour les finances publiques ; il favorise grandement les plus hauts revenus, et tend donc à accroître les inégalités.

L'AUGMENTATION DE LA CSG a le mérite de répartir le financement de la protection sociale non pas sur les seuls salaires, mais sur **l'ensemble des revenus** y compris financiers, ce qui constitue un gage de solidité et d'équité.

En termes de pouvoir d'achat, cette augmentation sera plus que compensée pour les **salariés du privé**, par la baisse de leurs cotisations sociales ; elle sera compensée sans un sou de plus pour les **fonctionnaires** (pourquoi cette discrimination ?). Et pour les **retraités** ? Grâce en particulier à la suppression de la taxe d'habitation sous un certain seuil, **seuls 2.5 millions de retraités sur 7 millions subiront une baisse de pouvoir d'achat**, ceux qui bénéficient d'une certaine aisance. Le choix de leur demander un effort particulier ne constitue pas, à notre avis, une injustice sociale, mais au contraire un **appel pédagogique à plus de solidarité et de sobriété**.

Les objectifs présidentiels, tenus ou pas ?

D'abord *transformer*

-  pour **favoriser le développement de l'économie** : pas convaincant ! Les mesures prises n'incitent pas suffisamment à investir dans les entreprises et dans le logement.
-  Pour **rapprocher le régime fiscal français de ceux de nos partenaires européens** : peut-être, mais dans quel but ? Pour faire revenir les fortunes *inciviques* exilées ? Rien n'est moins certain !

Ensuite, *apporter du pouvoir d'achat*.




Faux pour les **fonctionnaires** et une **partie des retraités** ; vrai pour les **plus pauvres** (revalorisation de plusieurs minima sociaux), pour les **salariés du privé**, et largement pour les **plus fortunés**, sans doute pour récompenser la **prise de risque**, la création, la réussite, pour **dynamiser notre économie**. Mais tels qu'ils sont conçus, ces allègements fiscaux récompenseront **plus d'héritiers que d'entrepreneurs**.

Qu'en dit le Pacte civique ? *Doit mieux faire !*

Le scénario est le même qu'en 2012 : une **première loi de finances du quinquennat** qu'il faut boucler à la hâte et sous forte contrainte budgétaire, dans lequel les gouvernants fraîchement élus s'efforcent d'injecter un maximum de promesses électorales quitte, dans les budgets suivants, à devoir renier ce qu'on avait adoré. **Ce n'est pas de bonne méthode !**

La bonne manière de faire, nous le disions déjà en 2012 et nous le redisons aujourd'hui, c'est de se *hâter lentement*, dans la perspective d'une **réforme globale de notre fiscalité**, englobant **l'ensemble des impôts** (nationaux, locaux, sur les ménages, sur les entreprises, sur les successions), fondée sur une **évaluation partagée** des forces et des faiblesses de notre système fiscal, préparée par une **large concertation démocratique** impliquant toutes les parties concernées, y compris les **personnes ordinaires**.

Sur le fond des mesures prises, on l'aura compris,

-  nous ne nous opposons pas à la suppression de l'ISF sur les actions, mais déplorons qu'elle soit étendue à l'ensemble des placements financiers, et pensons que cet impôt mérite une réforme de fond : en préciser les objectifs, redéfinir son taux et son assiette, en lien avec la taxation des successions ;
-  nous approuvons l'augmentation de la CSG, y compris sa non compensation pour les retraités aisés ;
-  nous critiquons l'instauration dangereuse d'une *flat tax* au taux de 30%.

Et puis, au-delà des chiffres, le Pacte civique dénonce les mauvais signaux envoyés aux Français.es par le gouvernement, qui accréditent le slogan, faux au demeurant, du « *tout pour les riches* » : ponction sur l'APL, diminution brutale des contrats aidés, calendrier déséquilibré de mise en œuvre des mesures, qui prévoit l'application immédiate de toutes les mesures favorables aux riches, mais repousse de plusieurs mois les mesures de compensation pour les salariés.

Ce n'est pas ainsi qu'on instaurera un climat de confiance !

Une suggestion

Repousser de quelques années l'application de la *flat tax*, profiter des économies ainsi réalisées pour améliorer le budget 2018, en maintenant le niveau de l'APL et celui des contrats aidés, en attendant les propositions de la mission confiée à Jean-Marc Borello.

Chiche ?